

BULLETIN MUNICIPAL

Cussey sur l'Ognon

Juin 2023

Le mot du Maire

Chères Cusseyloises, chers Cusseylois,

Ce deuxième bulletin municipal de l'année est l'occasion de faire un bilan de milieu d'étape et de vous informer de l'avancée des différents projets pour notre commune.

Comme vous le savez, la commune a arrêté son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Nous menons aujourd'hui un travail sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) au sein de Grand Besançon Métropole (GBM) qui en a la compétence.

Pour ce faire, des secteurs élargis ont été définis (Dame Blanche et secteur nord pour ce qui nous concerne) pour donner toute sa place à l'intercommunalité, et créer un document unique au niveau communautaire pour plus de cohérence territoriale, dans l'aménagement urbain et l'évaluation des services nécessaires répondant aux besoins de la population. Comme le veut le PLUi, le PADD est en phase de concertation et de présentation aux conseils municipaux de toutes les communes de GBM, avant discussion en conseil communautaire.

Les Zones Agricoles (zone A) et Naturelles (zone N) ont également été étudiées.

Prochainement, les zones UA, UB et AU seront étudiées avec l'obligation de réduire de 50% cet espace à urbaniser d'ici 2030. Cela implique une densification plus importante.

Des panneaux de présentation de l'évolution de ce travail ont été exposés jusqu'à début juin en salle du conseil. Un registre de concertation est à votre disposition à l'accueil de la mairie.

L'enjeu est de maintenir la dynamique d'urbanisation tout en limitant l'artificialisation des sols.

Notre budget pour l'année a été voté.

Plusieurs axes sont retenus : contenir le coût des consommations énergétiques, maintenir les dépenses publiques sans augmenter les taux d'imposition et poursuivre nos investissements pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Concernant l'avancement du projet de réhabilitation du Presbytère, de la salle Roland Boisson et de la création d'un réseau de chaleur sur ce site, le cabinet d'architecture Haton a été retenu.

Plusieurs scénarios se dessinent. Le Conseil Municipal poursuit son travail afin d'affiner le projet, en chiffrer le montant, avant de réaliser le montage financier.

Les beaux jours arrivent et chacun a envie et besoin de se ressourcer à l'extérieur en toute tranquillité. Je fais donc appel à votre civisme pour que vos activités extérieures préservent la tranquillité de votre voisinage.

Je vous souhaite un bel été à tous.

Respectueusement,

Jean-François MENESTRIER,
Maire de Cussey-Sur-L'Ognon



Conseil Municipal

Synthèse des conseils municipaux – Retrouvez les comptes rendus complets sur notre site internet

❖ Conseil Municipal du 28 Mars 2023

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/02/2023.
2. Approbation du compte de gestion 2022 pour le budget communal et le budget bois.
3. Approbation du compte administratif 2022 pour le budget communal et le budget bois.
4. Approbation de l'affectation des résultats pour le budget communal et le budget bois.
5. Approbation pour le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.
6. Approbation des propositions pour le budget primitif 2023 pour le budget communal et le budget bois.

❖ Conseil Municipal du 28 Février 2023.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31/01/2023.
2. Approbation pour le renouvellement de la convention entre l'accueil de loisirs Léo Lagrange et la mairie pour la mise à disposition d'impressions et de copies.
3. Approbation pour retenir l'Atelier Haton comme maître d'œuvre pour la réhabilitation du presbytère et la création d'un réseau de chaleur.
4. Approbation pour retenir la société ADS bois pour la fourniture du bois de chauffage.
5. Approbation pour retenir l'entreprise Traiteur et vins pour le repas des aînés.
6. Approbation de la convention avec la Poste pour définir l'organisation de l'agence postale communale.
7. Approbation de la proposition de l'ONF pour les travaux en forêt sur les parcelles N°1 et 11 et sur le tarif pour l'achat des bois présents sur la commune en vue d'une valorisation en bois d'énergie.
8. Approbation du devis de la société Eurovia pour la réalisation du chemin d'accès et la place de retournement pour la mise à l'eau des barques.
9. Approbation du devis de la société Eurovia pour la rampe d'accès à l'Ognon pour les pompiers et des barques sous réserve de percevoir la subvention de la fédération de pêche.

❖ Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06/12/2022.
2. Approbation des résultats du calcul proposé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de GBM pour le coût définitif des charges transférées pour 2022 et du montant prévisionnel pour 2023.
3. Approbation de la convention avec GBM pour l'entretien des voiries.
4. Approbation du fonds de concours pour les travaux de voiries rue du Moulin et pour autoriser Mr Le Maire à signer la convention avec GBM pour ces travaux.
5. Approbation pour reconduire les tarifs de 2022 en 2023 pour le droit de place pour l'occupation du domaine public communal par divers commerçants.
6. Approbation du report des crédits d'investissements sur les sections comptables proposées.
7. Approbation du devis de la société Boillot pour l'installation d'une clôture rigide et d'un portillon pour la création d'un espace vert derrière la salle de convivialité.
8. Approbation pour repousser les travaux de mise à l'eau des barques et accès pompiers à l'Ognon en 2024 afin de percevoir les fonds de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF).

❖ Conseil municipal du 06 Décembre 2022

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08/11/2022.
2. Approbation du projet de convention territoriale globale.
3. Approbation pour le remboursement d'un conseiller municipal de l'achat de fournitures de décoration de Noël (142,60€).
4. Approbation pour autoriser Mr LEVAUFRE à utiliser un terrain communal pour y placer son rucher.
5. Refus du devis de la société Colas pour le remplacement de plusieurs plants de végétaux de l'espace intergénérationnel.
6. Approbation pour l'adhésion à SPL mobilités Bourgogne Franche-Comté qui est une société publique locale qui propose des offres de déplacement pour les sorties scolaires.

Changement de propriétaire à la pharmacie du village

La pharmacie du village a changé de propriétaire depuis le 1^{er} Avril dernier.

Mr Julien Vieille, docteur en pharmacie, a repris la pharmacie anciennement détenue par Mme Wollner.

Mr Vieille a fait ses études à Besançon et a été diplômé en 2003. Il était précédemment associé dans une pharmacie à Vesoul où il réside toujours avec sa femme et ses 2 enfants. La clientèle trouvera la même équipe pour la servir et Mr Vieille souhaite rester dans la continuité du fonctionnement qui était en place jusqu'à maintenant.

Un site internet a été créé pour permettre l'envoi de votre ordonnance afin de préparer en amont votre commande (www.pharmaciedecusseysurlognon.pharm-upp.fr).



Mr Julien Vieille

Les chasseurs de Cussey s'investissent pour la sécurité de tous

Depuis de nombreuses années un nombre croissant de collisions (uniquement matérielles fort heureusement) avec des animaux sont à déplorer sur la RD1. Face à ce constat l'ACCA de Cussey a souhaité agir pour protéger les automobilistes et pour préserver la faune sauvage de nos forêts. Grâce au partenariat entre la fédération des chasseurs du Doubs et le département du Doubs, l'ACCA de Cussey a signé une convention pour une mise à disposition de piquets réflecteurs.

Ainsi le 30 décembre, l'ACCA de Cussey a mis en place 300m de piquets. C'est une première étape à ce projet car il est prévu de doubler ce métrage pour sécuriser toute la partie boisée de la RD1 sur la commune de Cussey sur L'Ognon.

Ces piquets seront retirés temporairement 1 à 2 fois par an pour la fauche des abords de route.

Grace à sa bande réfléchissante, le piquet réflecteur permet la réfraction du faisceau lumineux émis par les phares des véhicules. Ce principe permet d'émettre une lumière blanche à 360° qui alerte les animaux en approche lui faisant marquer un temps d'arrêt permettant au véhicule de passer.

La diminution des collisions, à la suite de l'équipement de ce dispositif, peut atteindre 80% sur certains tronçons routiers, et est estimée entre 50% et 60% sur l'ensemble des zones équipées.

Ce dispositif n'est bien sûr qu'un outil complémentaire de sécurité. Il ne remplace pas la vigilance et l'attention de chaque automobiliste.



Alexandre Soul

Tondeuses et autres bruits

Nous sommes tous sensibles au bruit, alors ne gênons pas les voisins en passant la tondeuse ou en faisant du bruit en dehors des horaires dictés par arrêté préfectoral :

- Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30.
- Samedi : 9h à 12h et 15h à 19h30
- Dimanche : 10h à 12h (mais les autres jours sont à privilégier)

Votre boîte aux lettres est-elle aux normes ?

La Mairie a été sollicitée par la Poste pour rappeler aux habitants que pour assurer la bonne distribution des courriers, les boîtes aux lettres doivent comporter le nom du propriétaire ou du locataire ainsi que le numéro de l'habitation.

Si votre habitation n'a pas de numéro d'attribué, vous pouvez en faire la demande auprès de la mairie.

Repas des aînés

Samedi 01/04, ce sont un peu plus de 70 convives qui ont été accueillis à l'occasion du traditionnel banquet des aînés offert par la municipalité. Cette journée est l'occasion pour nos aînés de passer un agréable moment autour d'une bonne table.

Chaque année, ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique. L'ambition de ce repas très apprécié est bien d'honorer les anciens et de renouer les liens avec eux.

Plusieurs membres du conseil municipal étaient présents pour les entourer et s'assurer que chacun passe un bon moment.

Une animation sous forme de quizz sur l'histoire du village a été proposé en milieu de repas.



Alexandre Soul

Actualités

Ouverture agence postale :

La municipalité annonce l'ouverture depuis le 05/06, de l'agence postale communale. Le local d'accueil du public sera situé dans le bâtiment de la mairie.

Des travaux d'aménagement ont été entrepris pour créer le nouveau bureau où les secrétaires de mairie, spécifiquement formées, assureront les services suivants : affranchissement, dépôt et retrait de courriers et de colis, vente d'enveloppes et d'emballages prêt-à-envoyer, services bancaires pour les clients de la Banque Postale.

L'agence postale communale sera ouverte aux mêmes horaires que la mairie : lundi, de 13 h30 à 18 h ; mercredi 9h à 12h30 et vendredi de 9 h à 12h30 / 13h30 à 18h.

Alexandre Soul

Ecran numérique :

Un panneau d'informations numérique tactile a été installé devant la mairie. Ce nouveau moyen de communication permet de consulter des messages concernant la vie municipale, les formalités administratives, les diverses animations... Pour l'utiliser, il suffit de toucher l'écran tactile à l'endroit indiqué et de se laisser guider. L'écran numérique remplace le panneau d'affichage légal.

Alexandre Soul

Festivités du 14 Juillet :

La municipalité a le plaisir de vous annoncer une nouvelle édition des festivités du 14 Juillet.

Le comité des fêtes associé aux associations de chasse, de pêche et de boxe proposeront une animation musicale ainsi qu'un service de restauration et une buvette sur la place de l'Eglise à partir de 20h. Le feu d'artifice sera tiré sur le stade d'Etuz à 23h.

Carte avantages jeunes :

Le bulletin d'adhésion de la carte avantages jeunes sera prochainement disponible sur le site internet de la mairie. La commune propose la vente des cartes avantages jeunes au tarif de 9€ (50% du coût est pris en charge par la commune).

Alexandre Soul

Journée éco-citoyenne :

La municipalité a organisé le samedi 3 Juin la journée éco-citoyenne de ramassage des déchets.

Le rendez-vous était fixé à 9h devant la mairie. Jusqu'à 11h, les participants se sont répartis en équipes et se sont attelés à ramasser les déchets sur les différentes zones de la commune, avant de se retrouver pour un pot de l'amitié.

Grâce au bénévolat de chacun, cette action répond à la nécessité de prendre soin de notre lieu de vie. L'occasion de sensibiliser aussi les plus jeunes au respect de la nature !

